

Département de la Dordogne

Communauté d'Agglomération Bergeracoise

REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE

Bilan de la concertation

Annexe 1 – Publications réalisées durant la concertation



SOMMAIRE

Site internet de la CAB :.....	3
Affiches signalant l'organisation des réunions.....	10
Invitations envoyées par mail aux commerçants, associations et professionnels de l'affichage.....	12
Informations facebook	14
Exposition dédiée au RLPi	15
Articles de presse	16
Extraits du support de diagnostic présenté lors des réunions de concertation :	22
Extrait du support précisant l'avant-projet de RLPi présenté lors des réunions de concertation :	25

Site internet de la CAB :



Règlement de Publicité Intercommunal (RLPI)

La Communauté d'Agglomération Bergeracoise a engagé l'élaboration de son règlement local de publicité intercommunale (RLPI) sur ces 38 communes par **délibération** en date du 21 septembre 2020 complété par la **délibération** du 21 septembre 2021 sur les modalités de collaboration.

Qu'est-ce qu'un RLPI ?

Le RLPI est un instrument de planification en matière d'affichage publicitaire.

Le principal objectif de ce document est d'**améliorer le cadre de vie** des habitants du territoire, mais également de **respecter l'environnement** et le patrimoine bâti et naturel présent sur notre territoire. En ce sens, le RLPI permet de **réglementer le nombre** de publicités, enseignes et pré-enseignes mais aussi de **gérer leur positionnement** et de **limiter leur implantation** sur des espaces urbains et ruraux de qualité. Cependant, il est important de noter que le RLPI **n'a pas pour vocation d'interdire la publicité**, mais de rendre cohérent et harmonieux cet affichage, avec le territoire et ses caractéristiques. Il ne doit donc pas être perçu comme un outil contraignant, mais plutôt comme un **outil d'accompagnement**.

Pourquoi un RLPI ?

La réglementation nationale ne permettant pas d'encadrer suffisamment l'installation des publicités, des enseignes et pré-enseignes sur notre territoire, l'élaboration d'un RLP intercommunal était nécessaire. En effet, ce document intercommunal se veut **plus spécifique selon les secteurs**, tout en instaurant une **harmonisation** entre ces différents dispositifs.

De ce fait, la mise en valeur du paysage et du patrimoine bâti et naturel sera favorisée, tout en **garantissant le respect de la liberté d'expression** et sans nuire au bon fonctionnement de l'activité des différents opérateurs économiques.

Quels objectifs ?

Le RLPI répond à différents objectifs :

1. **Limiter l'impact des dispositifs publicitaires sur le cadre de vie en protégeant le patrimoine bâti et naturel.**
2. **Traiter les entrées de ville pour mieux maîtriser la publicité et les enseignes aux entrées de ville.**
3. **Se mettre en compatibilité avec le PLUI approuvé, en compatibilité avec le SCOT également**
4. **Préserver et mettre en valeur les espaces à protéger pour des raisons paysagères, patrimoniales, en respectant les périmètres environnementaux et urbains spécifiques (sites protégés, sites patrimoniaux remarquables, ...)**
5. **Adapter les règles nationales aux caractéristiques du territoire intercommunal et les renforcer.**
6. **Adapter des dispositions plus respectueuses du cadre de vie applicables à la publicité, aux enseignes et pré-enseignes et enseignes lumineuses,**
7. **Valoriser les parcours et les sites touristiques**
8. **Tenir compte des nouveaux dispositifs d'enseignes et de publicité liés notamment à l'apparition des nouvelles technologies de communication,**
9. **Adopter les règles d'extinction nocturne des publicités, pré-enseignes et enseignes lumineuses,**
10. **Adapter les règles nationales aux caractéristiques du territoire intercommunal et les renforcer**
11. **Concilier la dynamique des activités économiques avec le respect du cadre de vie**
12. **Associer les citoyens**

Qui est concerné ?

L'élaboration du RLPI nécessite **l'implication de différents acteurs à plusieurs échelles**. C'est donc un projet qui se construit à la fois avec les personnes publiques compétentes, les acteurs économiques locaux, **mais aussi les habitants, les commerçants, le monde associatif, les professionnels de l'affichage, les communes et les personnes publiques associées.**

Quels documents composent le RLPI ?

Le RLPI est composé de 4 documents :

- ① Le **rapport de présentation** : il s'appuie sur un diagnostic et il définit les orientations que souhaite prendre l'agglomération, notamment en matière de publicité extérieure, de densité et d'harmonisation.
- ② Le **règlement** : il expose les prescriptions. Celles-ci peuvent être générales sur l'ensemble du territoire ou bien spécifiques à une zone.
- ③ Un **document graphique** : il fait apparaître les zonages identifiés par le RLPI et prescrits dans le règlement.
- ④ Des **annexes**

Calendrier

2020 : Prescription de l'élaboration du RLPI

Le conseil communautaire a prescrit par **délibération** du 21 septembre 2020 le RLPI. Cette **délibération** définit également les objectifs et les modalités de concertation.

1^{er} trimestre 2021 : choix du bureau d'étude et lancement de la procédure

Le bureau d'étude choisi est GO PUB CONSEIL

Lancement de la procédure en septembre par la tenue d'une conférence des maires

Concertation RPLI

Les objectifs de la concertation :

- ⊗ donner l'accès à l'information tout au long de la procédure, conformément à la réglementation en vigueur,
- ⊗ sensibiliser la population aux enjeux du territoire et à sa mise en valeur,
- ⊗ favoriser l'appropriation du projet par l'ensemble des acteurs.

Les modalités de la concertation :

- ⊗ **Un totem** expliquant la procédure de l'élaboration du RLPI à l'accueil de la CAB
- ⊗ **Un dossier de présentation** du projet de RLPI, complété au fur et à mesure de l'avancement de la procédure, sera mis en ligne **sur le site de la CAB** et sera mis à disposition du public au **siège de la CAB, Service Urbanisme, la Tour Est 24100 Bergerac**
- ⊗ **Le public pourra exprimer et faire connaître ses observations tout au long de la concertation :**

1. **sur registre mis à disposition** au service de la CAB et dans les 38 mairies
2. **Par courrier postal à l'adresse** : Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération bergeracoise / Concertation sur le règlement local de publicité intercommunal , la Tour Est -CS
4012-24112 Bergerac Cedex
3. **Par courrier électronique** à l'adresse suivante : **RLPI@la-cab.fr**
4. **Une réunion publique** est organisée le mardi 23 novembre 2021 à 18h à la salle Jean Barthes à Bergerac, pour présenter l'avant-projet de RLPI et une déclinaison de celle-ci sera envisagée dans les communes membres (document : **présentation du diagnostic**)
5. **Une réunion des commerçants** le lundi 22 novembre 2021 à 18h salle Jean Barthes à Bergerac (document : **présentation du diagnostic**)
6. **17 mai 2022 : Réunions de concertation à la CAB sur l'avant projet du RLPI** : réunion des personnes publiques associées (PPA) + réunion des afficheurs et afficheurs + réunion publique

Présentation de l'avant projet du RLPI

Compte rendu du 17 mai 2022

Les cartes de zonage

Délibération n°2022-099 du 04 juillet 2022

Infos pratiques du Règlement de Publicité Intercommunal (RLPI)

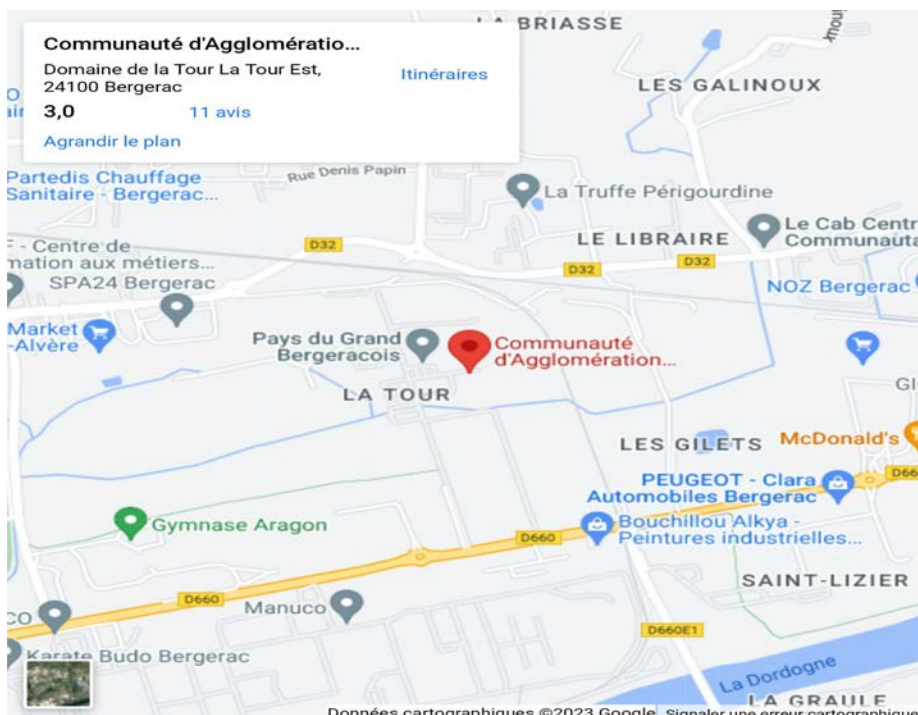
Communauté d'Agglomération Bergeracoise

Tour Est – CS 40012

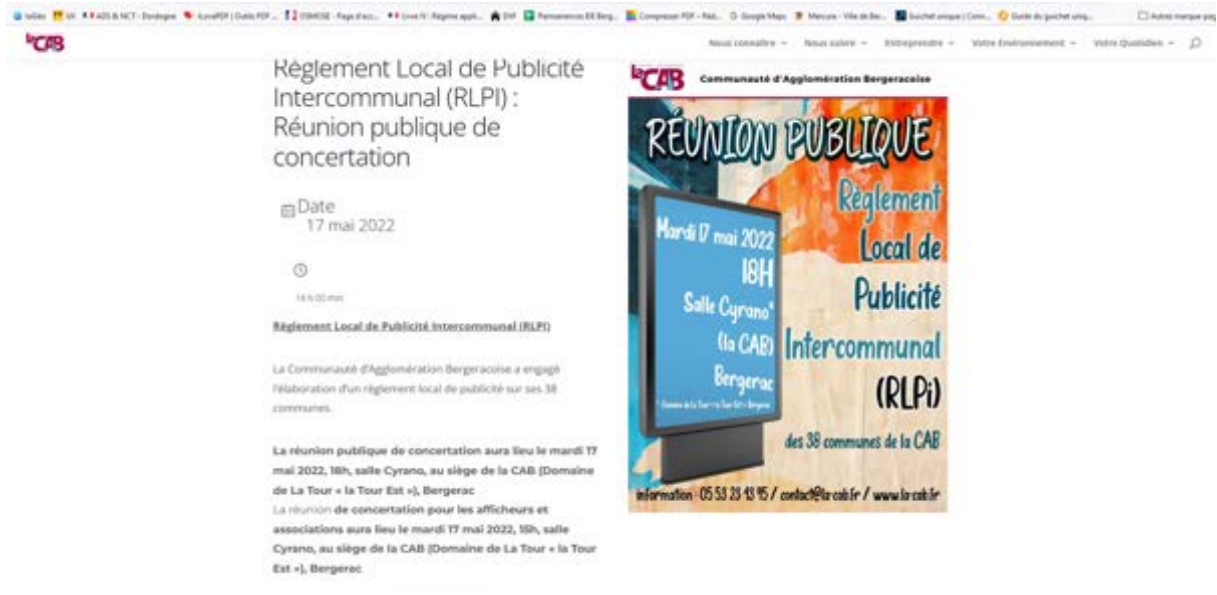
24112 Bergerac Cedex

Tél. : 05 53 74 35 42

EMAIL



Le site de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise a été mis à jour régulièrement :



Affiches signalant l'organisation des réunions

Affiche de la réunion dédiée aux commerçants



Affiche des réunions publiques



Affiche de la réunion avec les professionnels et associations

la CAB Communauté d'Agglomération Bergeracoise

RÉUNION DES AFFICHEURS ET ASSOCIATIONS

**Règlement
Local de
Publicité
Intercommunal
(RLPi)
des 38 communes de la CAB**

Mardi 17 mai 2022
15H
Salle Cyrano*
(la CAB)
Bergerac

*: Domaine de La Tour « la Tour Est », Bergerac

information : 05 53 23 43 95 / contact@la-cab.fr / www.la-cab.fr

The poster features a background of abstract, textured brushstrokes in shades of blue, red, and white. A central graphic of a digital billboard displays the meeting details. The text is arranged in a clear, hierarchical layout, with the title in large, bold, stylized letters and the event details in a clean, sans-serif font. The CAB logo and contact information are placed at the top and bottom respectively.

Invitations envoyées par mail aux commerçants, associations et professionnels de l'affichage



INVITATION Réunion des Commerçants

Dans le cadre de l'élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI), vous êtes invités à participer à une réunion le :

Lundi 22 Novembre 2021 – 18 h 00
Salle Jean Barthe à Bergerac

Ce document de planification permettra d'encadrer l'implantation de la publicité, des enseignes et pré-enseigne visibles depuis les voies publiques qu'elles soient implantées sur le domaine public ou privé.

Retrouver toutes les infos sur le Règlement Local de Publicité Intercommunal sur le site www.cab.fr

Contact : contact@la-cab.fr / rlpi@la-cab.fr



INVITATION Réunion Publique

Dans le cadre de l'élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI), vous êtes invités à participer à une réunion le :

Mardi 23 Novembre 2021 – 18 h 00
Salle Jean Barthe à Bergerac

Ce document de planification permettra d'encadrer l'implantation de la publicité, des enseignes et pré-enseigne visibles depuis les voies publiques qu'elles soient implantées sur le domaine public ou privé.

Retrouver toutes les infos sur le Règlement Local de Publicité Intercommunal sur le site www.cab.fr

Contact : contact@la-cab.fr / rlpi@la-cab.fr





INVITATION Réunion Publique

Dans le cadre de l'élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI), vous êtes invités à participer à une réunion le :

Mardi 17 Mai 2022 – 18 h 00
Salle Cyrano à La CAB

Ce document de planification permettra d'encadrer l'implantation de la publicité, des enseignes et pré-enseigne visibles depuis les voies publiques qu'elles soient implantées sur le domaine public ou privé.

Retrouver toutes les infos sur le Règlement Local de Publicité Intercommunal sur le site www.cab.fr

Contact : contact@la-cab.fr / rlpi@la-cab.fr



INVITATION Réunion des Afficheurs et Associations

Dans le cadre de l'élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI), vous êtes invités à participer à une réunion le :

Mardi 17 Mai 2022 – 15 h 00
Salle Cyrano à la CAB

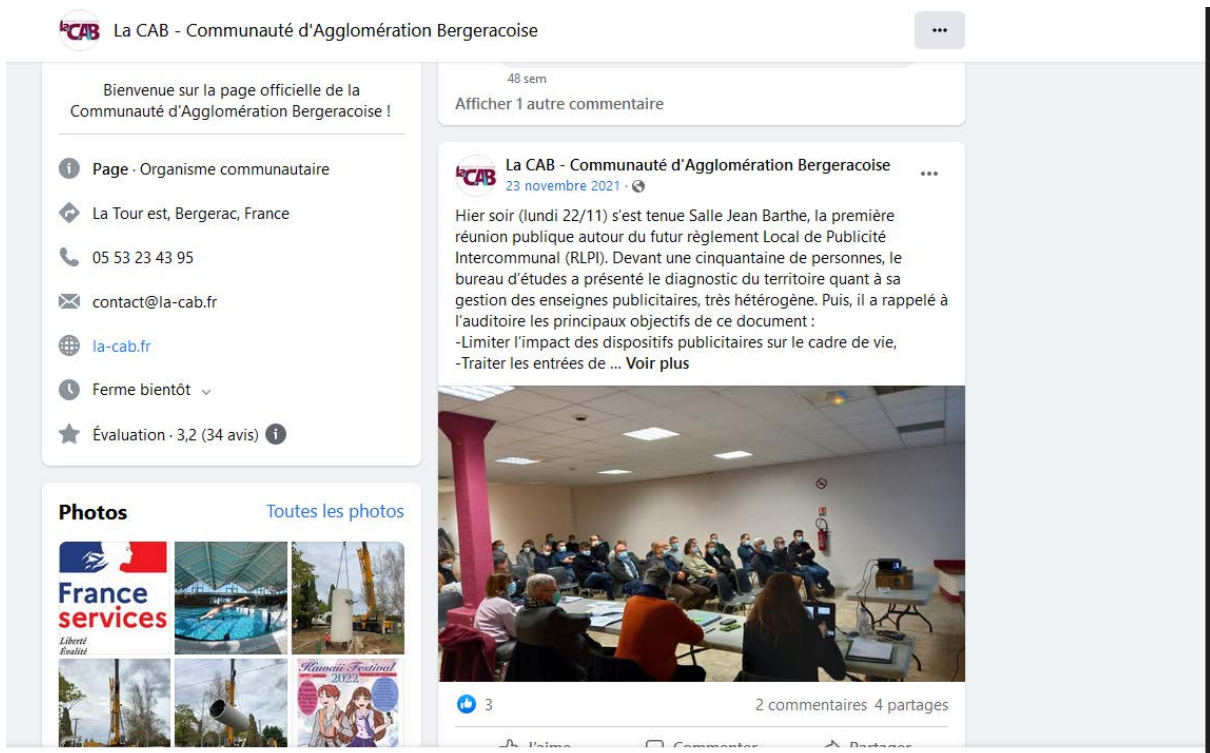
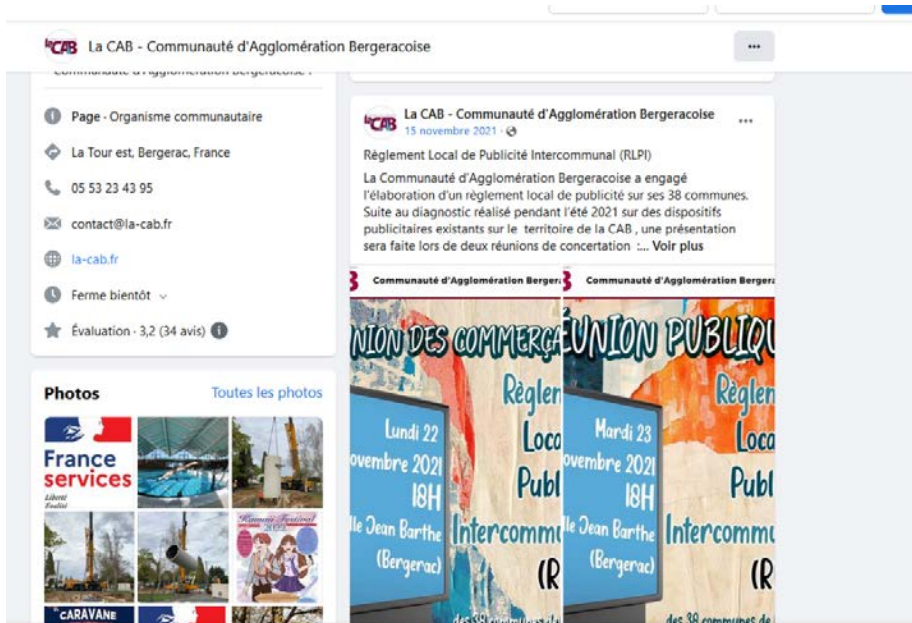
Ce document de planification permettra d'encadrer l'implantation de la publicité, des enseignes et pré-enseigne visibles depuis les voies publiques qu'elles soient implantées sur le domaine public ou privé.

Retrouver toutes les infos sur le Règlement Local de Publicité Intercommunal sur le site www.cab.fr

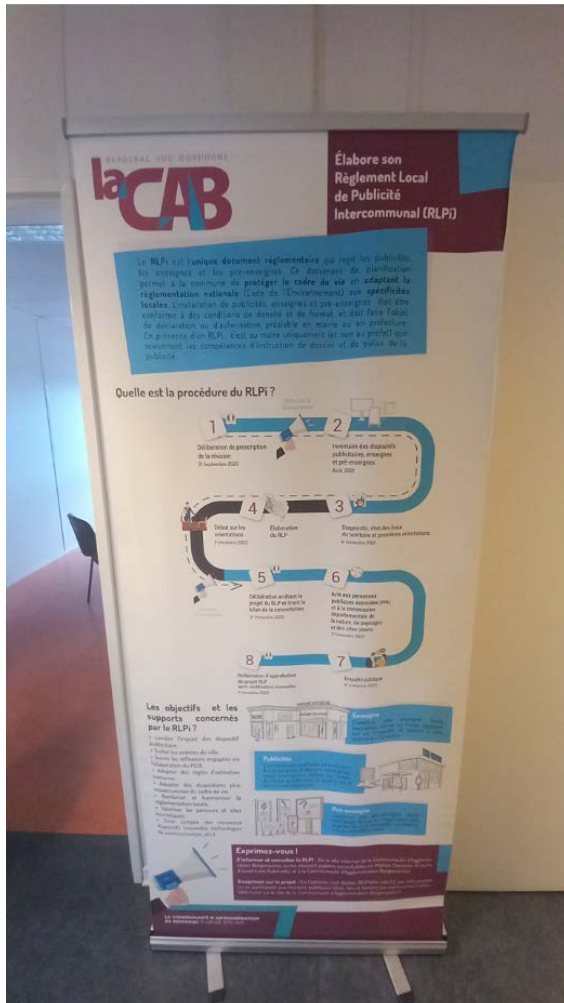
Contact : contact@la-cab.fr / rlpi@la-cab.fr



Informations facebook



Exposition dédiée au RLPI



Accueil CAB : Totem explicatif de la procédure et rappelant les modalités de concertation et totem explicatif des éléments saillants du diagnostic .

QUOI DE NEUF À BERGERAC ?

L'Agglomération élabore un règlement local de publicité

La Communauté d'agglomération bergeracoise (CAB) a engagé l'élaboration d'un règlement local de publicité sur ses 38 communes. Suite à un diagnostic réalisé durant l'été sur les dispositifs publicitaires existants sur le territoire, deux présentations sont programmées lors de réunions de concertation. A destination des commerçants, la première restitution aura lieu lundi 22 novembre, à 18 heures, salle Jean-Barthe à Bergerac. Le lendemain, la seconde sera dédiée à la population, à 18 heures, toujours salle Jean-Barthe.

401 euros au profit d'Octobre rose

Mardi 16 novembre, la jeune association des Écureuils bergeracois, qui promeut des manifestations culturelles et sportives, a collecté de l'argent au profit d'Octobre rose. C'est son président, Maxime Emblanch, qui a remis 401,27 €, récoltés grâce à la vente de petits bracelets, à Catherine Galvagnon, la présidente départementale de la Ligue contre le cancer. « Votre collecte participera au bien-être des malades », a-t-elle déclaré. Dans six espaces Ligue contre le cancer en Dordogne, dont un au centre hospitalier Samuel-Pozzi à Bergerac, ces malades peuvent bénéficier « de soutiens psychologiques, de



soins sociaux-esthétiques et de réflexologie », a-t-elle expliqué.

Pitchouns et grands où des installations sensorielles et sonores seront proposées aux petits.

Danse et arts visuels à l'espace Mitterrand

Dans le cadre du festival [Trafik], le collectif a.a.o présente « Mouches ou le songe d'une dentelle ». Ce spectacle de danse et d'arts visuels propose une immersion dans un monde de dessins animés et de vidéos, où les tableaux vivants sont faits d'ombres, d'images et de sons. Ouvert aux enfants dès 3 ans, il est à voir à l'espace Mitterrand à Bergerac, à partir de 10 h 30, ce samedi 20 novembre. Tarifs : de 6 à 13 euros, gratuit moins de 10 ans. L'après-midi, le festival se poursuivra à l'Alimentation générale par une rencontre, de 14 à 16 heures, avec la costumière Colline Dale. À partir de 16 h 30, direction le café

Portes ouvertes à l'ex-Escat

Ce samedi 20 novembre toute la journée, quatre petites entreprises qui se sont installées dans des locaux de l'ex-Escat (Établissement spécialisé du commissariat de l'armée de terre) ouvrent leurs portes. Ce sera l'occasion de découvrir L'Atelier des maraichers, qui transforme des légumes bio, la brasserie artisanale La Nové, la distillerie du gin local Erika Spirit ou encore l'entreprise Tiny Panchouse qui fabrique des tiny houses, petites maisons en bois que l'on peut déplacer. Au programme : visites, dégustations et vente sur place.

PAYS DE LA FORCE

Les marcheurs ont rendez-vous au Fleix



Samedi 17 octobre, 58 marcheurs s'étaient retrouvés à Lunas. C'était exceptionnel pour une randonnée pédestre.

ARCHIVES JACQUES BOUJOU

L'Association sport pour tous (ASP) du Pays de La Force organise, une fois par mois, le samedi après-midi, une randonnée pédestre sur le canton et ponctuellement, des randonnées gourmandes. La prochaine a lieu ce samedi 20 novembre au Fleix.

Deux circuits sont proposés : l'un de 7 km et l'autre de 11 km. Il s'agit d'un parcours où l'on passe de la vallée alluviale au plateau du Landais, via le co-teau (avec un beau dénivelé), à grimper à son rythme. Rendez-vous est donné à 13 h 30 sur le

parking qui jouxte la mairie du Fleix. Le départ est prévu à 13 h 45 après l'inscription des participants.

Rendez-vous. La randonnée suivante aura lieu samedi 11 décembre. Intitulée « Chocolat gourmand », elle se tiendra à Monfaucon. Plus de renseignements au 06 16 07 08 91 ou par mail à sportpourtous@orange.fr. À noter aussi que chaque lundi, de 18 h 30 à 20 heures, l'association propose du running loisirs, toujours sur le territoire cantonal. **J. B.**

PRIGONRIEUX

François Martinez, passionné par l'histoire locale, est décédé

Né en 1942 à Oujda au Maroc, François Martinez est décédé samedi 6 novembre à l'hôpital local de Saint-Astier, des suites de la maladie d'Alzheimer. Ses obsèques civiles se sont déroulées samedi 13 novembre au crématorium de Bergerac.

Singulière histoire que celle des Martinez : ses grands-parents, ayant quitté le sud de l'Espagne pour échapper à la misère, avaient embarqué sur un bateau qui devait les conduire en Argentine. Mais celui-ci est tombé en panne et il a été remorqué jusqu'à Oran pour y être réparé. « Pendant les réparations qui ont duré quatre mois, son grand-père a trouvé du travail comme sourcier et s'est donc installé en Algérie, puis au Maroc, avant d'arriver en France en 1957 alors que prenait fin le protectorat français », raconte Marie, son épouse.

Engagements

François Martinez a fait carrière à EDF. En 2007, il a pris sa retraite et s'est installé à Prigonrieux. Très vite, il s'est impliqué dans la vie associative locale. « Le monde associatif était



François Martinez avait 79 ans. ARCHIVES DP

pour lui une évidence, témoigne Marie. Quand il était agent à EDF, il avait un engagement fort au volley-ball. Président de son club dans les Yvelines, il a participé à l'organisation du championnat du monde de cette discipline en 1986. Dès son arrivée à Prigonrieux, il a rejoint les Collectionneurs bergeracois. Il aimait faire parler les cartes postales et c'est à partir de celles que sa famille avait ramenées [d'Afrique du Nord], ou qu'il avait trouvées en France dans les salons de col-

lectionneurs, qu'il a écrit plusieurs ouvrages sur le Maroc. »

François Martinez avait également adhéré à l'Association de recherches archéologiques et historiques du Pays de La Force (Arah). « François a toujours été curieux de savoir d'où viennent les gens », précise sa femme. Avec Pierre Lescoup, l'ancien épicier de Prigonrieux, il avait fait équipe pour réaliser un ouvrage intitulé « Mémoire en images - Prigonrieux » (Éditions Sutton en 2015).

Jacques Boujou

COMMUNES EXPRESS

LA FORCE

Marché des métiers d'art. À l'espace socioculturel de La Force, de 10 à 18 heures, ce samedi 20 et

dimanche 21 novembre, se tiendra un marché des métiers d'art. Une vingtaine d'exposants y présenteront des décorations de Noël, des peintures, des bijoux et bien d'autres objets

divers. Restauration et buvette sont prévues. L'application des mesures sanitaires sera de rigueur. Un rendez-vous proposé par l'association Ensemble, vivre et vieillir au village.

BRICORAMA **2 JOURS EXCEPTIONNELS !**

VENDREDI • SAMEDI
LES 19 ET 20 NOVEMBRE 2021

15€

EN BON D'ACHAT TOUS LES 100€ D'ACHATS

SUR TOUT LE MAGASIN

*Sur présentation de la carte Bricoramas dans les magasins participants BRICORAMA. Hors combustibles, hors commandes en magasin ou en ligne hors Click and Collect. Voir conditions complètes, validité au bon et liste des articles concernés en magasin. Liste des magasins participants, ouvrir le lien et consulter le site de Bricoramas.fr

BRICO DÉCO JARDIN BÂTI

Entre nous, une même passion !

LALINDE Le Port-de-Lalinde
 24150 Lalinde - 05 53 61 00 15

Ouvert du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h

Sud-Ouest du 25 novembre 2021 :

BERGERACOIS

CADRE DE VIE



Les élus ont tenu des réunions à l'attention des commerçants et du public pour présenter les enjeux du futur RLPL.



CYRANO

A pu croiser, hier, les camions de la FDI (Française des Jeux) sur la place de Latre de Tassigny à Bergerac. Un petit avant-goût du Critérium de France, grand-meeting du cyclisme qui se déroulera samedi 27 novembre sur la place du Foirail. Le car podium et ses animations ainsi qu'un camion atelier de réparation de vélos s'installent de nouveau ce jeudi matin devant l'église et vendredi au Lacker. La Cavaille.



AGENDA DE BERGERAC

DEMAN
 Conférence extraordinaire. « Un citoyen dans mon compact », dans le cadre de la Semaine européenne de la réduction des déchets, organisée par l'association Pour les Enfants du Pays de Berleyme, à la maison des syndicats, 16 rue de la Miège, à 18 h 30. Gratuit.

UTILE À BERGERAC

Agence « Sud Ouest ».
 Rédaction : 4, rue Saint-Louis, 24000 Bergerac.
 tél. 05 47 77 10 20 ;
 e-mail : sec.bergerac@sudouest.fr
 Publicité : tél. 05 10 38 90 89
 fax 05 47 77 10 24
Abonnements, distribution, portage à domicile :
 tél. 05 57 29 09 33.

SERVICES
Déchetterie. La déchetterie est ouverte du lundi au samedi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h.
Placine. Accueil - période scolaire : ouverture lundi, mardi, jeudi, vendredi de 12 h à 13 h 30 et de 16 h à 20 h 30 ; mercredi de 9 h 30 à 11 h 30 (réservé aux plus de 62 ans), et de 14 h à 16 h ; samedi de 14 h à 18 h et dimanche de 9 h à 12 h.

Publicité : un règlement pour tous sur l'agglo

La Communauté d'agglomération bergeracoise prépare un règlement local sur la publicité et a lancé une concertation. Le but : mieux encadrer la publicité extérieure

Thomas Jonckhaer
 tjonckhaer@sudouest.fr

Même des farbes de panneaux publicitaires aux abords de Bergerac ? Cela pourrait changer, avec l'élaboration d'un règlement local de publicité intercommunale (RLPI), une sorte de charte visant à limiter l'impact de la publicité sur le paysage. Une concertation est en cours et les élus de la Communauté d'agglomération bergeracoise (CAB) ont tenu, mardi 22 et mardi 23 novembre, des réunions avec des commerçants et des citoyens.

L'occasion de présenter les travaux du bureau d'études Go Pub Conseil, qui a mené un audit sur la question. Et le constat que l'on puisse dire, c'est qu'il y a des marges de progression. « Sur les presque 400 publicités et pré-enseignes (1) recensées sur le territoire, 21 % des supports sont en infraction à la réglementation nationale », ex-

plique Julie Fauvet du cabinet Go Pub. Les publicités et pré-enseignes scellées au sol sont interdites sur zones les communes, à l'exception de Bergerac (plus de 10 000 habitants). Les bâches et autres dispositifs de grande dimension le sont tout autant. De même, est proscrite la publicité sur des cloques non-aveugles (grilles et grillages), les arbres, les lançadaires et poteaux électriques, les monuments classés, etc.

Les enseignes de commerce sont, elles aussi, soumises à des règles strictes qui ne sont pas toujours respectées.

« Maîtriser »

La Ville de Bergerac s'est dotée d'un règlement de publicité en 2016, ce qui « a permis de maîtriser le développement de ces publicités sur la commune », selon le rapport. Mais faute d'un document commun à toute l'agglomération, les communes n'ont pas ce pouvoir. Seule la préfecture est en me-

sure de faire respecter la réglementation nationale... Avec un insuccès évident.

Le nouveau RLPI permettra non seulement d'écarter une politique commune sur la publicité extérieure, mais surtout de la faire appliquer. « Les

« 71 % des supports sont en infraction à la réglementation nationale »

maîtres auront enfin les moyens d'intervenir sur le territoire avec un pouvoir de police », explique Christian Boederman, en charge de l'urbanisme à la CAB.

Adoption dans un an

Le nouveau RLPI pourra définir un nombre de supports publicitaires par établissement, mais aussi limiter leur surface et leur hauteur, etc. L'occasion

aussi de réfléchir à la pollution lumineuse et peut-être d'imposer des horaires d'extinction.

Une première ébauche sera présentée au public lors de nouvelles réunions, au premier trimestre 2022 (les dates ne sont pas encore fixées). Le document devrait être achevé pour l'été, avec une approbation prévue fin 2022 ou tout début 2023. Les annonceurs auront alors entre deux et six ans pour se mettre en conformité.

En attendant, la concertation se poursuit et des registres sont à disposition du public dans les mairies. Il est aussi possible d'envoyer un courrier postal (Concertation sur le règlement local de publicité intercommunale, la Tour Est - CS-4024-0402 Bergerac Cedex) ou électronique (RLPI@cab.fr). Le dossier est consultable sur www.cab.fr.

(1) Les enseignes sont appesies sur le bâtiment, ainsi que les pré-enseignes en sautoyent à proximité (au 500 mètres, à 2 m n).

BLACK STORE
BERGERAC la Cavaille

JUSQU'AU 28 NOVEMBRE

BLACK DAYS

-25%**
SUR TOUT LE MAGASIN

Le logo des **COOPERS** et **LEVIS**

* Sur tous les produits de la marque. ** Sur tous les produits de la marque. Les offres sont soumises à validation de la préfecture. Les offres sont soumises à validation de la préfecture. Les offres sont soumises à validation de la préfecture.

BERGERAC

Quand les filles des quartiers montent au filet

Samedi 14 mai, en partenariat avec l'association Base, le Tennis Club de Bergerac accueillait une opération destinée à favoriser la pratique du tennis féminin. Deux autres dates sont prévues

Du chemin et des pas sur les courts ont vraiment été parcourus depuis la première édition des « Filles montent au filet », en 2016. La première édition avait été mise en place à partir d'un double constat, qu'expose le président du Tennis Club de Bergerac (TCB), Damien Lambert : « D'une part, nous avions constaté que dans les clubs de tennis, en général et pas seulement à Bergerac, le nombre de femmes licenciées était en forte baisse. D'autre part, les centres sociaux relevaient dans leurs quartiers que les filles avaient moins facilement accès au sport que les garçons. Nous avons donc eu l'idée d'ouvrir aux jeunes filles l'accès à de nouvelles pratiques sportives, et notamment le tennis. »

Le directeur de Bergerac action solidarité emploi (Base), Jean-Pierre Ditsch, complète : « C'est là que nous intervenons pour faire l'interface entre les quartiers et le club de tennis. »

Les Joueurs de demain
De là découle une opération réalisée en deux temps, avec une forme de match aller-retour. D'abord, c'est le club de tennis qui se déplace dans les quartiers pour une initiation simple et un premier contact avec les femmes et les enfants. Puis, dans un second temps, ce sont les quartiers qui viennent à la découverte des courts de tennis. C'est ce qui s'est passé samedi 14 mai, avec des résidents du quartier de La Brunetière.

« Partant de là, l'idée est de pérenniser un mouvement d'intégration progressive, avec un groupe présent tous les



Les participants à la journée du 14 mai. Deux autres opérations seront organisées cette année. JEAN-LUC CHANTEAU

mardis, qui a terme va intégrer l'école de tennis », expose Jean-Pierre Ditsch. Et Damien Lambert de renchérir : « Le but, c'est que tous ces jeunes deviennent les joueurs de demain. »

Un pari sur l'avenir dont le

« La démarche est un peu atypique, car le tennis continue de trimballer une image un peu élitiste »

message n'est pas forcément simple à faire passer, comme le souligne le directeur de Base. « La démarche est un peu atypique, car le tennis conti-

nue de trimballer une image un peu élitiste. L'initiative paraissait étrange au départ, mais les intervenants de terrain ont transmis cela comme une ressource. » Et le message est visiblement bien passé, au vu de la participation.

21 participants
Les intervenants de terrain sont pleinement actifs dans le processus, comme Sarah Dailly, la référente famille au centre social La Brunetière. « Tous les mardis soir, dans le cadre de l'accueil périscolaire, nous amenons six enfants sur les courts du TCB. Un groupe qui change à chaque trimestre. Nous assurons l'accompagnement et la licence est financée par Base. » C'est ainsi que le

mouvement lancé peut s'inscrire dans la durée.

« Nous apportons une aide pour les licences pour les enfants, mais aussi pour les adultes », précise la responsable du pôle animation de Base, Karine Lalauie, avant d'ajouter : « L'act on est désormais ouverte à tout le monde, femmes et hommes. » « Cela nous a permis de toucher 21 participants », relève Céline Pauillac, adjointe organisatrice du projet chez Base.

La volonté de trois partenaires est d'amplifier cette action. Elle sera donc désormais menée trois fois par an. Les prochains rendez-vous sont fixés aux samedis 18 juin et 1^{er} octobre.

Jean-Luc Chanteau



CYRANO

S'est laissé dire que le cœur de ville avait été bien animé, lundi 16 mai au matin. L'association de commerçants Cyrano commerces procédait aux derniers ajustements de la sonorisation adrienne avant la saison estivale. Cet été, les marchés du samedi se dérouleront donc en musique, de même que la grande braderie des 5 et 6 août. Et ça démarrera dès ce week-end, avec de la musique vendredi 20 et samedi 21 mai pour accompagner le festival Jazz Pourpre

EN BREF

LÉGISLATIVES

Le candidat socialiste aux législatives pour la deuxième circonscription de la Dordogne, Christophe Cathus, organise (avec sa suppléante) trois nouvelles réunions publiques : ce mardi 17 mai, à 18 h 30, sous la halle de Lamongie-Saint-Martin ; jeudi 19 mai, à 18 h 30, sous la halle de Prigonieux, et vendredi 20 mai, à 19 heures, sous la halle de Villamblat.

PUBLICITÉ

La Communauté d'agglomération bergéroise (CAB) élabore actuellement son règlement local de publicité. Après un diagnostic réalisé en 2021 sur les dispositifs existants, deux réunions de concertation portant sur le zonage et le règlement sont programmées, ce mardi 17 mai, à la CAB au Domaine de la Tour Est (salle Cyrano) ; la première à 19 heures, pour les associations et les afficheurs, la seconde à 18 heures, pour le public et les commerçants

ÉTAT CIVIL DE BERGERAC

Naissances. Louis Chansard, Moulédyer ; Salomé Demestre, Prigonieux ; Uliana Tonnelato, Escassefort (47) ; Arnala Delmas, Bergerac ; Olivia Leglise, Castillonnes (47).

Décès. Jocelyne Eynard, 87 ans, Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt ; Georges Boiron, 93 ans, Mussidan ; Nicolas Berthet, 50 ans, Bergerac ; Jean-Claude Fauquet, 81 ans, Eygurande-et-Gardedeuil.

UTILE À BERGERAC

Agence « Sud Ouest ».
Rédaction : 4, rue Saint-Louis, 24100 Bergerac ;
tél. 05 47 77 10 20 ;
fax 05 47 77 10 29 ;
e-mail : sec.bergerac@sudouest.fr
Publicité : tél. 06 10 38 90 89
fax 05 47 77 10 29.
Abonnements, distribution, portage à domicile :
tél. 05 57 29 09 33.

SERVICES

Police municipale de Bergerac.
Tél. 05 53 74 66 22.
Mairie de Bergerac.
13, rue Neuve-d'Argenson,
tél. 05 53 74 66 66 ;
www.bergerac.fr ; ouverte du lundi au vendredi de 8 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

POLITIQUE

Les Républicains lâchent déjà leurs coups

Aurélien Delfour et ses soutiens n'ont pas ménagé leurs adversaires en inaugurant la permanence LR



Samedi 14 mai, Aurélien Delfour, candidat Les Républicains aux législatives de juin sur la 2e circonscription de la Dordogne, a inauguré sa permanence de campagne à Bergerac, 28, rue Neuve-d'Argenson, aux côtés de sa suppléante Isabelle Borie. A cette occasion, ni lui, ni le premier magistrat de la cité de Cyrano, Jonathan Prioleaud, venu le soutenir, n'ont retenu leurs coups à l'égard des adversaires du candidat.

Premier intervenant, Jonathan Prioleaud n'a pas manqué de viser le député sortant Michel Delpon : « On a besoin d'un député et d'une suppléante qui auront à cœur de travailler avec les élus. Aujourd'hui, en tant que maire de Bergerac, à part à quelques cérémonies commémoratives, je ne vois pas forcément le député présent sur les dossiers. Là où on en aurait besoin. »

« Magouilles »

De son côté, la conseillère départementale Josie Bayle a lancé une pique à gauche : « Vous savez ce qui se passe en ce moment à gauche. C'est une histoire qui peut nous servir. Les



Le candidat Les Républicains Aurélien Delfour et sa suppléante, Isabelle Borie, ont inauguré leur permanence samedi. JEAN-LUC CHANTEAU

Républicains sont restés droits dans leurs bottes. » Et le candidat Aurélien Delfour d'appuyer : « La politique, c'est important. Il y a des gens qui ont des valeurs à porter et qui ne

sont pas là pour des magouilles, comme on voit ici ou là depuis quelques semaines. »

La permanence est inaugurée, et le ton est déjà donné. J.-L. C.

18b BERGERACOIS

PUBLICITÉ EXTÉRIEURE



Le but : limiter la pollution visuelle de la publicité extérieure. LOIC MAZARÉY



CYRANO

S'est baladé du côté de Picquecailloux, à Bergerac, et a vu que la piste d'athlétisme avait reçu son joli revêtement définitif. Les différents couleurs ont même été tracés, signe que sa mise en service ne devrait plus tarder. On a hâte de découvrir cela, après le long contretemps imposé par les mauvaises conditions météo de l'automne, qui ont empêché de bouclier l'équipement dans les délais.

AGENDA DE BERGERAC

DEMAIN

Concert. Le pianiste Philippe Duchemin invite la jeune trompettiste Lucienne Renaudin-Vary, au centre culturel Michel-Manet, 22, place Gambetta, à 20 h 30. Tarifs : de 20 à 28 €. Lire en page 20.

Festival Jazz pourpre en Périgord. La 18e édition du festival Jazz pourpre revient place Gambetta. Scène côté cour, inauguration du festival et du village, à 18 h. Lire en page 20.

UTILE

Agence « Sud Ouest ».

Rédaction : 4, rue Saint-Louis, 24000 Bergerac, tél. 05 47 77 10 20 ; fax. 05 47 77 10 29 ; e-mail : sec.bergerac@sudouest.fr.

Publicité : tél. 05 10 38 90 89 fax. 05 47 77 10 29.

Abonnements, distribution, portage à domicile : tél. 05 57 29 09 33.

SERVICES

Police municipale de Bergerac. Tél. 05 53 74 66 22.

Mairie de Bergerac. 19, rue Neuve-d'Angenson, tél. 05 53 74 66 66 ; www.bergerac.fr ; ouverte du lundi au vendredi de 8 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

Marchés de Bergerac. Marchés alimentaires le mercredi et le samedi matin (église Notre-Dame et place des Deux-Cornils), marché bio le mardi soir place De-Lattre-de-Tassigny, marché le vendredi matin place Barbacane, marché couvert et marché le dimanche matin à Naillac.

Bus. Transports urbains bergeracois (TUB), tél. 05 53 27 15 31, du lundi au vendredi de 8 h à 11 h 50 et de 13 h 30 à 17 h.

Recyclerie. Rue Bonnat à Bergerac. Ouverture le lundi de 14 à 17 h, le mercredi de 9 à 12 h et de 14 à 17 h, le vendredi de 14 h à 17 h et le samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Tél. 05 53 27 36 88 et mail recyclerie.bergeracoise@orange.fr.

Animaux. SPA, route de Sainte-Alvère à Bergerac, ouverte du lundi au samedi de 13 h 30 à 17 h 30 et le dimanche de 14 à 17 h.

Tél. 05 53 27 27 50.

Communauté d'agglomération bergeracoise. Domaine de la Tour, La Tour Est CS 412 Bergerac, tél. 05 53 23 43 95 ; www.lia-cab.fr.

Le nouveau règlement se précise dans l'agglomération

La Communauté d'agglomération bergeracoise soumet au débat le nouveau règlement local de publicité intercommunal en cours d'élaboration

Thomas Jonckeauf
tjonckeauf@sudouest.fr

Depuis 2021, élus et fonctionnaires de la communauté d'agglomération bergeracoise (CAB) plangent sur un nouveau règlement local de publicité intercommunal (RLPI). L'idée : mieux encadrer la publicité extérieure à l'échelle de l'agglomération et éviter la prolifération de panneaux et enseignes en tous genres (1).

Mardi 7 mai, après plusieurs réunions, une première ébauche de ce règlement a été présentée aux partenaires concernés (élus, annonceurs, commerçants et grand public) et soumise au débat. En voici un résumé, le détail sera bientôt en ligne sur le site de la CAB (www.lia-cab.fr) et affiché dans les mairies.

Des panneaux en moins

Première chose à noter, le règlement propose de définir cinq zones : le centre historique de Bergerac, le reste de la ville, les zones d'agglomération hors Bergerac, les axes routiers majeurs et l'emprise de l'aéroport. Ce zonage interdirait de fait toute publicité hors agglomération, comme l'explique le vice-président de la CAB Christian Bordenave, en charge du dossier.

« Sur la rocade Sud ou sur la route entre Bergerac et Périgueux, ce sera interdit et tout sera déposé. Autour de l'aéroport, tout ce qui ne sera pas dans la zone d'emprise de l'aéroport devra être enlevé. Des panneaux aux entrées de ville seront aussi interdits. Au total, cela représentera une quarantaine de grands

panneaux publicitaires, plus une vingtaine qui ne répondent pas aux règles de recul (2). »

Des publicités limitées en taille

Dans le centre-ville de Bergerac, le règlement prévoit de limiter strictement la publicité au mobilier urbain dédié (les panneaux « sucettes » de 2 m²) et de l'interdire dans le cœur historique. Les enseignes seraient aussi soumises à une charte stricte qui limitera leur emplacement et taille.

Dans le reste de l'agglomération, les publicités et pré-enseignes, installées sur des murs de maison ou des clôtures, seraient limitées à un panneau de moins de 4 m² par bâtiment. Les enseignes scellées au sol (panneaux ou totems) ne pourraient pas dépasser 6 m². Sauf exception, elles seraient interdites dans Bergerac.

Sur les axes majeurs, les grands panneaux publicitaires seraient limités à 10 m² (ils font



Sur les axes majeurs, les grands panneaux publicitaires seraient limités à 10 m² (ils font jusqu'à 12 m² actuellement).

LOIC MAZARÉY

jusqu'à 12 m² actuellement). Toute publicité lumineuse serait interdite sur les toits (il n'en existe pas, pour l'instant, dans l'agglomération) et soumise à extinction entre 23 heures et 6 heures du matin.

Enfin, sur l'emprise de l'aéroport, c'est la réglementation nationale qui s'appliquerait.

À SAVOIR

L'heure est toujours à la concertation pour l'élaboration de ce RLPI. Les citoyens sont encouragés à s'informer et à s'exprimer sur le projet sans attendre l'enquête publique, prévue début 2023. Le règlement sera ensuite soumis à l'approbation du Conseil communautaire en juin 2023. Une fois le RLPI voté, les entreprises disposeront d'un délai de deux ans pour se mettre en conformité sur les publicités et pré-enseignes et de six ans pour les enseignes.

En novembre 2021, une première série de réunions publiques avait permis de faire un état des lieux à

l'échelle de l'agglomération et le constat était édifiant. « Sur les presque 400 publicités et pré-enseignes (1) recensées sur le territoire, 71 % des supports sont en infraction à la réglementation nationale », expliquait le cabinet Go Pub, qui avait mené l'audit. Les enseignes de commerce sont, elles aussi, soumises à des règles strictes qui ne sont pas toujours respectées. À l'heure actuelle, seule la Ville de Bergerac dispose d'un tel règlement sur la publicité extérieure, puisque la loi l'y contraint comme toutes les communes de plus de 10 000 habitants.

Des désaccords à trancher

Comme le précise Christian Bordenave, il s'agit à d'un document de travail, qui peut évoluer en fonction des souhaits des citoyens et des acteurs concernés. Dossier et registres sont mis à disposition à cet effet dans les mairies et à la CAB.

La principale difficulté consiste à réconcilier des usagers qui voudraient toujours moins de publicité et des acteurs économiques qui ont besoin de visibilité. « Il y a des associations qui voudraient supprimer toute publicité quand certaines grandes surfaces demandent à conserver leur enseigne sur le toit. Il faut savoir écouter tout le monde », résume l' élu.

(1) La réglementation porte sur les enseignes (posées sur le bâtiment d'activité), les pré-enseignes (qui en indiquent la proximité) et les publicités extérieures (panneaux).

(2) Elle interdit toute installation publicitaire à moins de 10 mètres des fenêtres des habitations.

20 BERGERACOIS

AGGLOMÉRATION

Tout pour harmoniser la publicité extérieure

Pas encore arrêtée, la future réglementation s'appliquera aux 38 communes qui la composent

C'est un dossier ouvert depuis bientôt deux ans que la Communauté d'agglomération Bergeracoise (CAB) a abordé lundi 4 juillet, à Creysse : le nouveau règlement local de publicité intercommunal.

Plage d'extinction nocturne

Plusieurs objectifs ont d'ores et déjà été définis, comme adopter des dispositions plus respectueuses du cadre de vie, ou encore limiter l'impact des dispositifs publicitaires en protégeant le patrimoine, aussi bien naturel que bâti. D'autres orientations, comme éviter l'implantation d'enseignes « peu qualitatives » pour l'image du territoire, ou le fait d'insérer une plage d'extinction nocturne pour les dispositifs lumineux, seront également étudiés.

Les élus ont pris acte, à l'unanimité, de la tenue future d'un débat en séance afin d'entendre les orientations générales qui seront décidées. Ici là, citoyens et acteurs concernés peuvent encore apporter leurs éléments grâce à des registres présents dans les différentes mairies de la CAB. Par ailleurs,



En Bergeracois, la réglementation de la taille des panneaux publicitaires pourrait être modifiée. ARCHIVES DÉFINIE MORZET

plusieurs réunions publiques ont déjà été organisées - la dernière en date à eu lieu le 17 mai dernier.

Comme l'a rappelé Christian Bordenave, élu à Bergerac et vice-président de la CAB en charge du dossier, le principal

enjeu du nouveau règlement sera de satisfaire la demande globale qui tend à réduire la publicité, sans pour autant que les différents acteurs économiques en pâtissent. Car selon lui, pour de nombreuses

AU FIL DES DOSSIERS

Un « épilogue heureux » a été apporté à un vieux serpent de mer : le stade d'athlétisme de Piquecailloux. Le maire de Bergerac, Jonathan Pioleaud, et le président de la CAB, Frédéric Delmaris, ont signé la convention de gestion du site sportif entre les deux administrations. L'assemblée a voté pour à l'unanimité, soulignant d'en finir avec ce dossier.

L'adhésion de la CAB à l'association French Tech Périgord Valley a, quant à elle, fait débat. Certains élus, comme Anthony Castaing, maire de Pomport, ont questionné le retour sur investissement pour l'agglomération (qui

peut en bénéficier) et les moyens « d'être bien identifiés par le grand public ». Hugo Rouad

Adapter le cahier des charges national aux spécificités du territoire

QUOI DE NEUF À BERGERAC ?

Une nouvelle maison de quartier

Seule au banage, elle a été inaugurée samedi 2 juillet. Lieu d'accueil pour les associations faisant vivre le quartier, elle est la nouvelle venue après les maisons de quartier nord et sud, situées respectivement à La Brunetière et au centre social Gemmeine-



Tillon. Au Banage, l'association de quartier qui existe depuis six ans, compte une centaine d'adhérents. Dimanche 10 juillet, elle organise un

vide-greniers dont la partie restauration sera assurée par l'Amicale des gars du Nord et de la Belgique.

Des élèves d'Hélène-Duc primés pour leur chef-d'œuvre

Mercredi 29 juin, le rectorat de l'académie de Bordeaux remettait, pour la première fois, un prix aux meilleurs chefs-d'œuvre de la voie professionnelle. Une vingtaine d'élèves de lycées professionnels, de Gujan-Mestras et Arcachon pour la Grande, mais surtout, d'Hélène-Duc à Bergerac, ont été solennels. Les jeunes avaient deux ans pour réaliser ce chef-d'œuvre. À Bergerac, ceux de la filière chaudronnerie ont choisi de élaborer le jumelage de leur ville avec Hohen Neuendorf, dans la banlieue de Berlin, à travers une sculpture métallique. Ce pont de 2 mètres de haut,



en forme de mains qui s'entrelacent, est surmonté d'une feuille de chêne pour la ville allemande et d'une autre de vigne pour Bergerac. Le projet a tant



CYRANO

A fait un tour sur le marché, hier matin, et y a vu quelques cageots remplis de olives dodus, avec des prix moyens de 20 à 25 euros le kilo. Il n'en a pas acheté, mais a entendu un client, manifestement averti, expliquer que ces premières poussées donnent des olives qui se gardent mal et qu'il vaut mieux mettre en conserve assez vite. Ou les manger le soir même, serait tenté de conseiller Cyrano.

AGENDA DE BERGERAC

AUJOURD'HUI

Lectures. Belles histoires dans un décor unique pour les grands et les petits, dans la tour de Dordorpha, place de la Mission, à 10 h. Gratuit, sur réservations au 05 53 63 04 13.

Raconte-moi Bergerac. Découverte du centre historique pour les familles avec enfants (jusqu'à 13 ans). Rendez-vous au musée du Tabac, 10, rue de l'Annonciation, à partir de 10 h 30. Tarif : 8,50 €. Réservations au 05 53 63 04 13.

Wine dating. Dégustation découverte de vins de Bergerac et Duras en compagnie des vignerons, accompagnés des planches gourmandes et locales cuisinées par le chef Vincent, à

Quai Cyrano. Ambiance musicale assurée. Rendez-vous au 1, rue des Ricoullets, à partir de 20 h.

DEMAIN

Visite guidée. Découverte de la vieille ville de Bergerac, ainsi que le port, le cloître des Ricoullets, les aires et places typiques. Rendez-vous à 10 h 30, à l'office de tourisme, Quai Cyrano (1, rue des Ricoullets). Tarif : plein, 7 € ; réduit, 4,50 € ; gratuit pour les moins de 6 ans. Réservations obligatoires au 05 53 57 01 10 ou sur pays-bergerac-tourisme.com ou par e-mail à contact@quai-cyrano.com.

Spectacle. La Smola « l'inaccessible étoile », du théâtre par la compagnie L'hoop, accompagné d'un stage de guitare avec Thomas de Conti, dans la salle du P14 chat noir (rue Jean-Nico), à 21 h.

UTILE

Agence « Sud Ouest ». Rédaction : 4, rue Saint-Louis, 24100 Bergerac. Tél. 05 47 77 10 20 ; e-mail : sec.bergac@sudouest.fr. **Publicité :** tél. 06 10 38 50 89. **Abonnements, distribution, portage à domicile :** tél. 05 57 29 09 33.

SERVICES

Police municipale de Bergerac. Tél. 05 53 74 66 22. **Mairie de Bergerac.** 73, rue Neuve-d'Argenson, tél. 05 53 74 66 66 ; www.bergerac.fr ; ouverte du lundi au vendredi de 8 h à 17 h et de 13 h 30 à 17 h 30. **Animax, SPA,** route de Sainte-Alvère à Bergerac, ouverte du lundi au samedi de 13 h 30 à 17 h 30 et le dimanche de 9 h à 17 h. Tél. 05 53 27 27 50.

BERGERAC

Au cinéma, « on est heureux de revoir du monde »

Tiré par la locomotive « Avatar : la voie de l'eau », le cinéma Grand Écran voit le bout du tunnel après trois années plombées par le Covid

Thomas Jonckea
 t.jonckea@sudouest.fr

L'année 2023 s'annonce sous de meilleurs auspices pour le cinéma Grand Écran de Bergerac, après trois années plombées par la crise du Covid. Avec environ 120 000 entrées en 2022, il reste du chemin à faire pour atteindre les 174 000 de l'année 2009, mais c'est déjà bien mieux que les 46 000 et 73 000 entrées des années 2020 et 2021.

« La fréquentation 2022 suit la tendance nationale, qui reste 25 % inférieure à 2009, analyse Philippe Fridemann, à la direction des cinémas Grand Écran. Pour 2023, on vise les 73 000 entrées, mais si on est à 40 % ou 45 % par rapport à 2009, ce sera déjà bien. »

L'effet « Avatar »
 Mercredi 11 janvier, le directeur adjoint du cinéma bergeracois, Romain Duffour, tenait la caisse devant une file d'adolescents. « On est heureux de revoir du monde », se réjouit-il. Et pour cause, depuis sa sortie, le 14 décembre, « Avatar : la voie de l'eau » draine les foules : 15 000 entrées la semaine de Noël. On ne s'attendait pas à faire autant. »

Pour mesurer l'effet « Avatar », il suffit d'interroger les spectateurs. « Je suis allé une fois au cinéma, en 2022, c'était pour "Avatar" », témoigne Maxime, 15 ans, de retour pour



Mercredi 11 janvier, l'immense majorité des spectateurs se divise entre « Avatar : la voie de l'eau » et « Le Chat Potté 2 : La dernière quête ».

« Le Chat Potté 2 : La dernière quête ». Quant à Stéphane, venu avec ses deux enfants : « La dernière fois que je suis venu au cinéma, c'était pour voir le premier "Avatar", dit-il, avant de s'engouffrer dans la salle obscure, lunettes 3D à la main.

Poids lourds
 « À Theure où les gens ont tout chez eux grâce aux plateformes, la 3D, c'est notre plus, analyse Romain Duffour. Et puis la qualité n'a rien de comparable. » En tant que spectateur, Constantin, 17 ans, ne dira pas le contraire : « Je viens au cinéma rarement, peut-être une fois en 2022. Et c'est pour les films que j'attends le plus et pour avoir une qualité de son et d'image. »

Pour Philippe Fridemann, le

fait que beaucoup de gros films aient retardé leur sortie a aussi eu des conséquences sur la fréquentation. « On a souffert d'un manque d'offre, pendant la crise sanitaire. Quand les bons et gros produits se repositionnent, ça permet de donner de l'air et de faire des entrées. »

En ce début d'année 2023, il sait pouvoir compter sur quelques long-métrages efficaces, comme « Astérix et Obélix : l'Empire du milieu », prévu pour le 1er février, mais aussi « Allib.com 2 », « Les Trois Mousquetaires : D'Artagnan », le troisième opus d'Ant-Man et la guêpe-Quantumania », ou encore « The Fabelmans » de Steven Spielberg.

Sans oublier les films d'art et essai qui représentent 20 % de

AVEC TAPAGES

Lundi 15 janvier, à 20 heures, l'association Tapages organise la projection du film « Decision To Leave », du réalisateur sud-coréen Park Chan-Wook. Prix de la mise en scène au Festival de Cannes 2022. Hae-Joon, détective brillant, enquête sur la mort étonnante d'un homme. Sa femme semble être la coupable idéale... Park Chan-Wook a su s'imposer ces dernières années pour ses films marquants et exigeants tels « Old Boy ». La projection sera suivie d'un temps d'échanges autour de ce long-métrage.

la fréquentation du cinéma. Il peut compter, à ce titre, sur l'animation des associations de cinéphiles Tapages et Divergences, qui organisent régulièrement des événements.



CYRANO

Constata que deux commerces de la Grand-Rue de Bergerac ont baissé le rideau le 31 décembre 2022 pour cause de retraite. C'est le cas de l'agence de voyages Cap Travel et du traiteur asiatique Kim Phat. Cette artère commerçante est particulièrement touchée par la vacance commerciale. Cyrano espère que les choses s'amélioreront avec les beaux jours...

UTILE À BERGERAC

Agence « Sud Ouest ».
 Rédaction : 4, rue Saint-Louis, 24000 Bergerac.
 Tél. 05 47 77 10 20 ;
 e-mail : sec.bergerac@sudouest.fr
Publicité : Tél. 05 53 45 24 44.
Abonnements, distribution, portage à domicile :
 Tél. 05 57 29 09 33.
SERVICES
Police municipale de Bergerac.
 Tél. 05 53 74 66 22.
Mairie de Bergerac.
 19, rue Neuve-d'Angerson,
 Tél. 05 53 74 66 66 ;
 www.bergerac.fr ; ouverte du lundi au vendredi de 8 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

Marchés de Bergerac.
 Marchés alimentaires le mercredi et le samedi matin (église Notre-Dame et place des Deux-Confils), marché bio le mardi soir place De-Lattre-de-Tassigny, marché le vendredi matin place Barbacane, marché couvert et marché le dimanche matin à Naillac.

Bus. Transports urbains bergeracois (TUB), Tél. 05 53 27 15 31, du lundi au vendredi de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 17 h.

Recyclerie. Rue Bonnat à Bergerac. Ouverture le lundi de 14 à 17 h, le mercredi de 9 à 12 h et de 14 à 17 h, le vendredi de 14 h à 17 h et le samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h. Tél. 05 53 27 36 88 et mail recyclerie.bergeracoise@orange.fr.

Animaux. SPA, route de Sainte-Alvère à Bergerac, ouverte du lundi au samedi de 13 h 30 à 17 h 30 et le dimanche de 14 à 17 h. Tél. 05 53 27 27 50.

Sous-préfecture. 16, place Gambetta à Bergerac, Tél. 05 53 02 24 24. Site : www.dordogne.gouv.fr

Communauté d'agglomération bergeracoise. Domaine de la Tour, La Tour Est CS 402 Bergerac, Tél. 05 53 23 43 95 ; www.la-cab.fr.

Pôle emploi. 2, rue Rudolf-Nouirev, à Bergerac, Tél. 39 49 ; e-mail : ale.bergerac@pole-emploi.fr

Déchetterie. La déchetterie est ouverte du lundi au samedi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h.

Piscine. Aquilad ; période scolaire : ouverture lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9 h 30 à 13 h 30 et de 18 h à 20 h 30 ; mercredi de 9 h 30 à 11 h 30 et de 14 h à 18 h ; samedi de 14 à 18 h et dimanche de 9 à 12 h.

QUOI DE NEUF ?

Rendez-vous avec La Claque

BERGERAC La Claque tiendra son assemblée générale samedi 20 janvier à 12 heures à La Gare mondiale, avec un auberge espagnole et des consommations sur place. Au programme : après présentation des bilans moral et financier, discussions autour du projet associatif et présentation des projets pour 2023. Le renouvellement du conseil d'administration est également prévu. Les candidats peuvent se faire connaître par e-mail à laclaque@bergerac@gmail.com

intercommunal (RLPI) sur ses 38 communes. Les commerçants, les professionnels de l'affichage, les associations, le grand public et toutes les personnes intéressées ont pu participer à la concertation qui s'est déroulée d'octobre 2021 à janvier 2023 avec plusieurs réunions. La concertation est désormais close en vue de l'arrêt du RLPI qui aura lieu lundi 30 janvier lors du Conseil communautaire. Suite à l'arrêt du RLPI, il sera toujours possible de déposer des remarques ou observations dans le cadre de l'enquête publique qui se déroule avant l'été. Plus de renseignements sur le site de la CAB : www.la-cab.fr.



Concertation publique.

Règlement local de publicité : la fin de la concertation

BERGERACOIS La Communauté d'agglomération bergeracoise (CAB) a engagé depuis 2017 l'élaboration d'un règlement local de publicité

100 ans de la Revue : l'exposition continue

BERGERAC Visible dans le centre culturel Michel-Manet lors des représentations de « Bergerac Pétite », l'exposition photographique pour les 100 ans de la Revue du Cercle musical

de Bergerac est encore visible dans les locaux de l'Association des Amis de la Dordogne et du Vieux Bergerac, au 2, rue des Ricoliers. « C'est la première collaboration entre notre association et celle de Michel Lucat (Patrimoine photographique en Bergeracois). Nous avons tous envie de protéger notre patrimoine et de plus en plus besoin de nos racines », a souligné Françoise Chazeau-Paris, la présidente. L'association a d'ailleurs publié un numéro de sa revue « L'avenir du passé », consacré aux 100 ans de la Revue. Michel Lucat présente des photos souvent « prises par [son] grand-père », allant de 1942 à 2009. « Le patrimoine photographique est souvent maltraité, il a besoin d'être mis en valeur. » Les deux associations, qui siègent dans le même bâtiment, espèrent que leur collaboration ne s'arrêtera pas là.

Extraits du support de diagnostic présenté lors des réunions de concertation :

#01 La procédure du RLPi

S'informer sur le projet :

- Dossier papier en mairies et à la CAB ;
- Mise en ligne du dossier ;
- Information par voie de presse locale et/ou dans le magazine de la CAB ;
- Ouverture et clôture de la concertation par affichage dans chaque commune, à la CAB et par voie de presse.

S'exprimer sur le projet :

- Dans les registres à dispositions en mairies et à la CAB ;
- Transmission des remarques par voie postale ou sur un espace dédiée du site internet de la CAD ;
- Organisation d'une ou plusieurs réunions publiques.

1 Délibération de prescription de la révision de la révision 21 Septembre 2020

2 Inventaire des dispositifs publicitaires, enseignes et pré-enseignes Août 2021

3 Diagnostic, état des lieux du territoire et premières orientations 4^e trimestre 2021

4 Élaboration du RLP

5 Débat sur les orientations 1^{er} trimestre 2022

6 Délibération arrêtant le projet du RLP et tirant le bilan de la concertation. 2^e trimestre 2022

7 Avis aux personnes publiques associées (PPA) et à la commission départementale de la nature, de paysages et des sites (CDNPS) 3^e trimestre 2022

8 Enquête publique 4^e trimestre 2022

9 Délibération d'approbation du projet RLP après modifications éventuelles 1^{er} trimestre 2023

10 Fin de la Concertation

Participez au projet !

Une procédure identique à celle du PLUi

Tous droits réservés GD PUB - Document confidentiel

#01 Principaux formats publicitaires en fonction du cadre démographique

	Agglomération de moins de 10 000 habitants hors d'une unité urbaine de plus de 100 000 habitants	Agglomération de moins de 10 000 habitants dans une unité urbaine de plus de 100 000 habitants	Agglomération de plus de 10 000 habitants
Publicité (ou pré-enseigne) sur un mur ou une clôture non lumineuse	surface ≤ 4 m ² hauteur ≤ 6 m	surface ≤ 12 m ² hauteur ≤ 7,5 m	surface ≤ 12 m ² hauteur ≤ 7,5 m
Publicité (ou pré-enseigne) scellée au sol ou installée directement sur le sol non lumineuse	INTERDIT	surface ≤ 12 m ² hauteur ≤ 6 m	surface ≤ 12 m ² hauteur ≤ 6 m
Bâches publicitaires et dispositifs de dimensions exceptionnelles	INTERDIT	INTERDIT	AUTORISÉES
Publicité lumineuse éclairée par projection ou transparence	surface ≤ 4 m ² hauteur ≤ 6 m Extinction entre 1h et 6h	Règles de la publicité non lumineuse Extinction entre 1h et 6h	Règles de la publicité non lumineuse Extinction entre 1h et 6h
Publicité lumineuse autre qu'éclairée par projection ou transparence (notamment numérique)	INTERDIT	surface ≤ 8 m ² hauteur ≤ 6 m Extinction entre 1h et 6h	surface ≤ 8 m ² hauteur ≤ 6 m Extinction entre 1h et 6h

Toutes les communes de la CAB à l'exception de Bergerac

Bergerac uniquement

Tous droits réservés GD PUB - Document confidentiel

#01 Rappel concernant l'installation, la modification ou la suppression d'un support

Déclarations préalables et autorisations préalables

- **Déclaration préalable**

Cerfa n° 14799*01 pour toute installation, modification ou suppression d'une publicité ou préenseigne (excepté les préenseignes dont les dimensions sont inférieures ou égales à 1m de hauteur ou 1,5m de large)

- **Autorisation préalable**

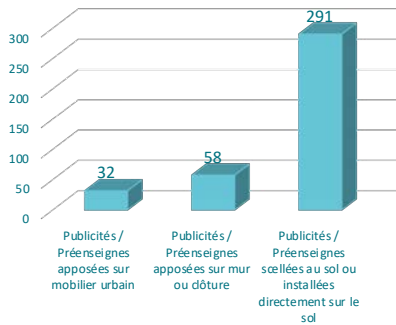
Cerfa n° 14798*01 pour toute installation, modification ou suppression d'une enseigne

Délais de mise en conformité

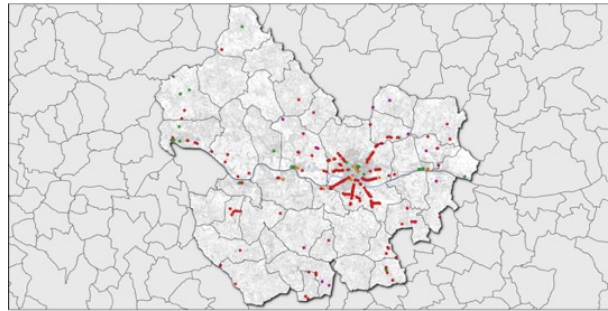
	Infraction au Code de l'environnement	Infraction au RLP
Publicités et préenseignes	Mise en conformité sans délai	Délai de 2 ans à compter de l'approbation du RLP pour se mettre en conformité
Enseignes	Mise en conformité sans délai	Délai de 6 ans à compter de l'approbation du RLP pour se mettre en conformité

#02 Répartitions des publicités et préenseignes

Répartition des publicités et préenseignes par typologie



Localisation des publicités et préenseignes de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise



Legende
Types de dispositifs
 ● Pré-enseigne dirigée
 ● Publicité / préenseigne apposée sur mobilier urbain
 ● Publicité / préenseigne apposée sur mur ou dôtüre
 ● Publicité / Préenseigne scellée au sol ou installée directement sur le sol

0 2,5 5 km
N
Sources :
Relevés : Service Urbanisme / CAB Bergeracoise
Relevés : Service Urbanisme / CAB Bergeracoise

- 396 publicités et préenseignes recensées sur la CAB ;
- Pression publicitaire sur Bergerac et dans la Vallée de la Dordogne ;
- 71% de supports en infraction, principalement dû à des installations hors agglomération ou dans des agglomérations de moins de 10 000 habitants, lorsqu'il s'agit de publicité scellée au sol.

Tous droits réservés GO PUB - Document confidentiel

15

#02 Enjeux relatifs aux publicités et préenseignes scellées au sol ou installées directement sur le sol

i

Les enjeux :

- Les infractions à la réglementation nationale liées à leur installation de publicité hors agglomération et/ou dans les agglomération de moins de 10 000 habitants.
- **Sur Bergerac :** Le RLP a permis de maîtriser le développement de ces publicités sur la commune. Le format 12m² imposé par le RLP n'est pas respecté, dû fait de l'évolution jurisprudentielle (format d'affiche / format « hors tout »).
- **Sur Bergerac :** L'implantation de ces publicités respecte le RLP en vigueur. Elles sont concentrées sur la ZP3 et les ZPA et ZPE de la commune. Le futur RLPI devra tenir compte de la délimitation de l'agglomération (les publicités en ZPA et ZPE, c'est-à-dire hors agglomération sont interdites).



Installation hors agglomération

Sur équipements ou éléments visés à l'art. R.581-22 C. env.

Tous droits réservés GO PUB - Document confidentiel

16

#02 Enjeux relatifs aux publicités et préenseignes lumineuses

i

Les informations clés :

- Publicités lumineuses principalement éclairées par projection (spots ou rampes d'éclairage) ;
- Publicité numérique autorisée uniquement sur Bergerac. 3 supports de ce type sur mobilier urbain.



Tous droits réservés GO PUB - Document confidentiel

19

#03 Enseignes sur clôture



Les informations clés :

- Pas de cadre réglementaire pour ces enseignes ;
- Quelques problèmes paysagers identifiés comme le nombre parfois important d'enseigne sur clôture ou encore la redondance du message de l'enseigne sur clôture avec les autres enseignes présentes.



Saint-Laurent-des-Vignes



Bouniagues



Montbazillac

Nombre important d'enseignes sur clôture pour signaler une même activité.
Message parfois redondant avec les autres enseignes déjà présente pour signaler l'activité.

Favoriser les enseignes sur clôture aveugle en lettres / signes découpés

#03 Enseignes scellées au sol ou installées directement sur le sol



Les informations clés :

- Des infractions liées au nombre d'enseignes scellées au sol ou installées directement sur le sol (elles sont limitées à 1 seule par voie bordant l'activité par la règle nationale).
- Aucune règle nationale dédiée aux enseignes inférieures ou égales à 1m² scellées au sol ou installées directement sur le sol. Dans le RLP de Bergerac pour les chevalets uniquement : 1,2m de haut et 0,80m de large maximum. 1 dispositif par façade, pas d'entrave à la circulation piétonne.



Creysse



Prigonieux



Sigoulès-et-Flaugères



Bergerac

Enseignes scellées au sol ou installées directement sur le sol en surnombre

Enseignes inférieures ou égales à 1m² scellées au sol ou installées directement sur le sol.

#04 Objectifs

La délibération de prescription du RLPi de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise été prise le 21 septembre 2020.

OBJECTIFS

- Limiter l'impact des dispositifs publicitaires sur le cadre de vie en protégeant le patrimoine naturel et bâti ;
- Traiter les entrées de ville pour mieux maîtriser la publicité et les enseignes aux entrées de ville ;
- Suivre autant que possible les réflexions engagées via l'élaboration du PLUI ;
- Adopter des règles d'extinction nocturne des publicités, préenseignes et enseignes lumineuses ;
- Adopter des dispositions plus respectueuses du cadre de vie applicables à la publicité, aux enseignes et préenseignes et mobiliers urbains ;
- Adapter les règles nationales aux caractéristiques du territoire intercommunal et les renforcer ;
- Harmoniser la réglementation locale sur l'ensemble du territoire intercommunal pour renforcer son identité ;
- Valoriser les parcours et sites touristiques ;
- Tenir compte des nouveaux dispositifs d'enseignes et de publicités liés notamment à l'apparition des nouvelles technologies de communication ;
- Associer les citoyens.

Extrait du support précisant l'avant-projet de RLPi présenté lors des réunions de concertation :

#01 Les orientations en matière de publicités et préenseignes

Orientation n°1 : Déroger à l'interdiction de publicité notamment dans le SPR de Bergerac et éventuellement des périmètres des monuments historiques pour permettre l'installation de publicité sur mobilier urbain uniquement ;

Orientation n°2 : Dans les agglomérations de moins de 10 000 habitants, encadrer les publicités et préenseignes sur mur ou clôture notamment en mettant en place une règle de densité pour limiter l'impact de ces supports et éviter les phénomènes de doublons ;

Orientation n°3 : Harmoniser, lorsque c'est possible, les formats des publicités apposées sur mur ou clôture et des publicités apposées sur mobilier urbain entre Bergerac et les 37 autres villes de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise ;

Orientation n°4 : Limiter l'impact des publicités et préenseignes scellées au sol ou installées directement sur le sol en fixant un cadre spécifique (hauteur, surface, densité, etc.) lorsqu'elles seront autorisées ;

Orientation n°5 : Encadrer les dispositifs lumineux (notamment les dispositifs numériques) et instituer une plage d'extinction nocturne adaptée aux enjeux de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise ;

Tous droits réservés GO PUB - Document confidentiel

8

#01 Les orientations en matière d'enseignes

Orientation n°6 : Eviter l'implantation de certaines enseignes peu qualitatives pour l'image du territoire comme par exemple les enseignes sur les arbres, sur les balcons, sur toiture ou terrasse en tenant lieu etc. en s'inspirant du RLP de Bergerac ;

Orientation n°7 : Encadrer les enseignes parallèles et perpendiculaires pour améliorer ou préserver la qualité de ces enseignes notamment dans les espaces patrimoniaux (Sites Patrimoniaux Remarquables et centre ancien de Bergerac, etc.) ;

Orientation n°8 : Limiter la place des enseignes scellées au sol ou installées directement sur le sol en les encadrant lorsqu'elles sont inférieures ou égales à 1 mètre carré et en harmonisant autant que possible leur format à l'échelle intercommunale lorsqu'elles dépassent 1 mètre carré (hauteur au sol, surface, largeur, etc.) ;

Orientation n°9 : Encadrer les enseignes sur clôture ne faisant pas l'objet de règles spécifiques dans le Code de l'environnement.

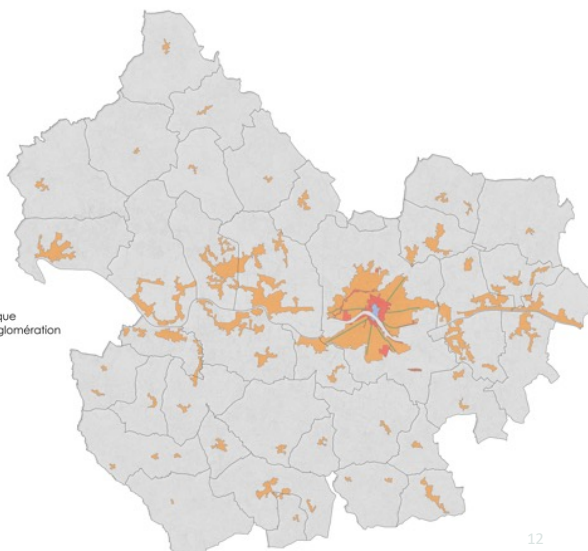
Tous droits réservés GO PUB - Document confidentiel

9

#02 Zonage

Zonage

- ZP1 : Site Patrimonial Remarquable de Bergerac - Partie Centre historique
- ZP2 : Site patrimonial Remarquable de Bergerac: hors ZP1, situé en agglomération
- ZP3 : Espaces agglomérés en dehors des ZP1, ZP2, ZP3 et ZP5
- ZP4 : Axes structurants de Bergerac
- ZP5 : Emprise de l'aéroport de Bergerac



Tous droits réservés GO PUB - Document confidentiel

12

#02 Synthèse des règles générales envisagées

- Interdiction de la publicité lumineuse sur toiture
- Plage d'extinction nocturne entre 23h et 6h y compris pour les publicités à l'intérieure des vitrines ? Débat sur cette plage d'extinction ?



Publicité sur toiture



Exemples de publicités numériques hors CAB



Publicité numérique sur le mobilier urbain

13

Tous droits réservés GO PUB - Document confidentiel

#02 Synthèse des règles envisagées par zone

	ZP1 : SPR secteur du centre-ville historique	ZP2 : SPR de Bergerac hors secteur centre-ville historique	ZP3 : Espaces agglomérés de la CAB	ZP4 : Axes majeurs de Bergerac	ZP5 : Emprise de l'aéroport de Bergerac
Publicité apposée sur mur ou sur clôture			Surface ≤ 4m ² Hauteur au sol ≤ 6 m Numérique interdit	Surface ≤ 10,5 m ² Hauteur au sol ≤ 6 m Si numérique : Surface ≤ 2 m ² + Hauteur au sol ≤ 3 m + images fixes	Règles nationales
Publicité scellée ou installée sur le sol				Surface ≤ 10,5 m ² Hauteur au sol ≤ 6 m Si numérique : Surface ≤ 2 m ² + Hauteur au sol ≤ 3 m + images fixes	
Publicité apposée sur mobilier urbain		Surface ≤ 2 m ² Hauteur au sol ≤ 3 m Numérique interdit	Surface ≤ 2 m ² Hauteur au sol ≤ 3 m Numérique interdit	Surface ≤ 10,5 m ² Hauteur au sol ≤ 6 m Si numérique : Surface ≤ 2 m ² + Hauteur au sol ≤ 3 m + images fixes	



Sauvegarde du centre historique de Bergerac



Format de 2 m² pour la publicité sur mobilier urbain



Format de 8 m² pour la publicité sur mobilier urbain

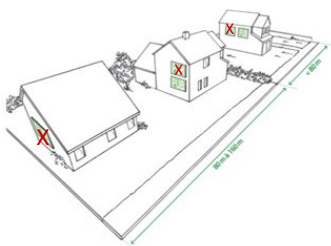


Publicité sur mur de 4 m²

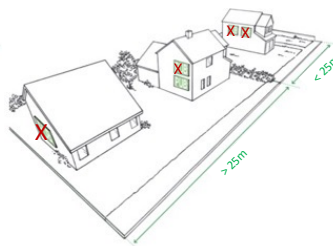
Tous droits réservés GO PUB - Document confidentiel

#02 Synthèse des règles de densité envisagées par zone

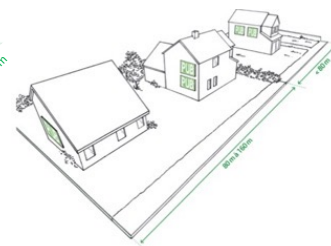
	ZP1 : SPR secteur du centre-ville historique	ZP2 : SPR de Bergerac hors secteur centre-ville historique	ZP3 : Espaces agglomérés de la CAB	ZP4 : Axes majeurs de Bergerac	ZP5 : Emprise de l'aéroport de Bergerac
Règle de densité			1 dispositif mural par unité foncière	1 dispositif (mural ou scellé) par unité foncière d'un linéaire supérieure ou égale à 25 m	Règles nationales



Densité autorisée en ZP3



Densité autorisée en ZP4



Densité autorisée en ZP5

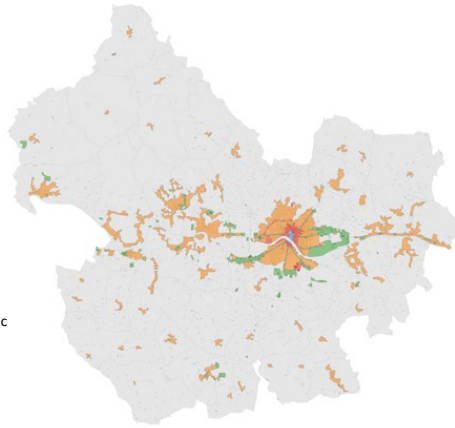
15

Tous droits réservés GO PUB - Document confidentiel

#02 Zonage « enseignes »

Zonage 'Enseignes'
Communauté d'Agglomération Bergeracoise

ZE1 : SPR - centre historique de Bergerac
ZE2 : SPR hors ZE1
ZE3 : espaces agglomérés hors de la ZE1, ZE2 et ZE4
ZE4 : zones d'activités et emprise de l'aéroport de Bergerac



Légende
Zonage

ZE1 : Site Patrimonial Remarquable de Bergerac - Partie centre historique
ZE2 : Site Patrimonial Remarquable de Bergerac - hors ZE1, situé en agglomération
ZE3 : Espaces agglomérés en dehors des ZE1, ZE2, ZE4
ZE4 : Zones d'activités de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et emprise de l'aéroport de Bergerac



Source :
Commune de Bergerac, Commune de Bérac, Pays de Bergerac
Dossier : Plan de Zonage (PZ) - 2023
Mise à jour : Bureau d'Urbanisme de Bergerac

Tous droits réservés G0 PUB - Document confidentiel

#03 Synthèse des règles générales envisagées

- Interdiction des enseignes :
 - sur toiture ou terrasse en tenant lieu (débat ?)
 - sur garde-corps et garde-corps de balcon ou balconnet
 - sur auvent ou marquise
 - sur les arbres ou plantations
 - sur les poteaux de transport et de distribution électrique, les poteaux de télécommunication, les installations d'éclairage
 - sur les équipements publics concernant la circulation routière, ferroviaire, fluviale, maritime ou aérienne



Tous droits réservés G0 PUB - Document confidentiel

17

#03 Synthèse des règles envisagées pour les enseignes sur clôture

- Nombre ≤ 1 par voie bordant l'activité
- Surface $\leq 2 \text{ m}^2$
- Privilégier la réalisation en lettres et signes découpés ou peints sur le mur ou avec un panneau de fond transparent si installation sur une clôture aveugle
- En ZE1 et ZE2 :
 - Interdite sauf pour signaler des activités situées en retrait de la voie publique (Nombre ≤ 1 par voie bordant l'activité et surface $\leq 1 \text{ m}^2$)

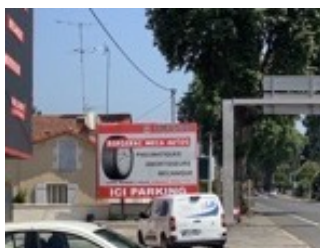


Tous droits réservés G0 PUB - Document confidentiel

22

#03 Synthèse des règles envisagées pour les enseignes scellées au sol ou installées sur le sol (> 1 m²)

- **Règles nationales** : implantation à au moins 10 m des baies voisines + recul aux limites séparatives + surface ≤ 6 m² (12 m² à Bergerac) + une seule enseigne par voir bordant l'activité + hauteur au sol ≤ 6,5 m (ou 8 m)
- Surface ≤ 6 m²
- Hauteur au sol ≤ 6 m
- En ZE1 et ZE2 :
 - Interdite sauf pour signaler des activités situées en retrait de la voie publique (Surface ≤ 2 m² et Hauteur au sol ≤ 3 m)

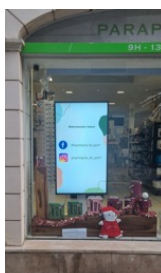


Tous droits réservés GQ PUB - Document confidentiel

24

#03 Synthèse des règles envisagées pour les enseignes lumineuses

- Plage d'extinction nocturne entre 23 h et 6 h (sauf si l'activité est ouverte) y compris pour les enseignes intérieures aux vitrines ? Débat pour cette plage d'extinction.
- Interdiction des enseignes numériques extérieures sauf services d'urgence ou si elles sont situées en ZE4 (Nombre ≤ 1 par activité + surface ≤ 1 m² + images fixes)
- Enseignes numériques intérieures aux vitrines
 - Nombre ≤ 1 par activité
 - Surface ≤ 1 m²
 - Images fixes



Tous droits réservés GQ PUB - Document confidentiel

25

#04

S'informer sur le projet :

- Dossier en mairie et à la CAB ;
- Mise en ligne du dossier ;
- Information par voie de presse locale et/ou dans le magazine de la CAB ;
- Ouverture et clôture de la concertation par affichage dans chaque commune, à la CAB et par voie de presse.

S'exprimer sur le projet :

- Dans les registres à dispositions en mairie et à la CAB
- Transmission des remarques par voie postale ou sur un espace dédiée du site internet de la CAB
- Organisation d'une ou plusieurs réunions publiques

Objectif : approbation du RLPI en juin 2023



Tous droits réservés GQ PUB - Document confidentiel

27